

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

## AMENDEMENT

N ° AS1520

présenté par  
Mme Gruet

-----

### ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.